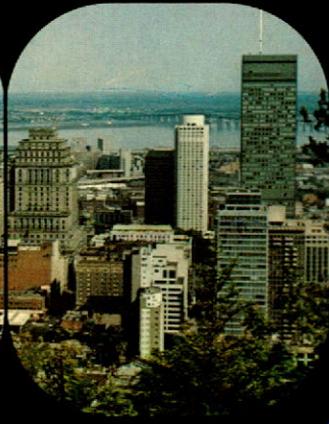
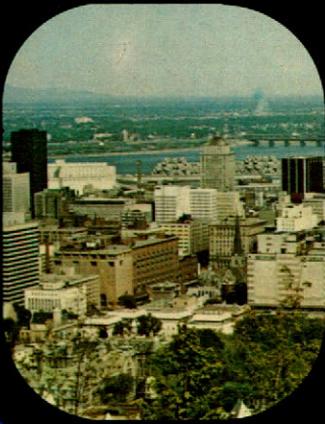
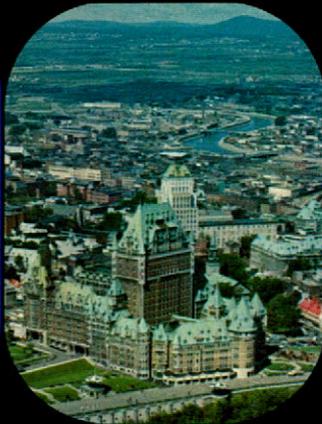


Rapport Annuel 1971

L'Assurance-Vie Desjardins

d



**L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS
apporte des
RÉPONSES
aux
BESOINS
et aux
ASPIRATIONS
de son
MILIEU**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ALFRED ROULEAU,
Lévis
président
 - † VICTOR FALARDEAU,
Hull
président du conseil
 - WILLIE DESCHÈNES,
Kénogami
1er vice-président
 - GUY BERNIER,
Montréal
2e vice-président
 - MAURICE PERREAULT,
Amos
 - ÉMILE GIRARDIN,
Montréal
 - † JEAN-JACQUES CARON,
Trois-Rivières
 - JACQUES de BILLY, C.R.,
Québec
 - JEAN-PAUL BERNIER,
Granby
 - ADRIEN BERNARD,
Maria
 - HILAIRE BÉLIVEAU
Sherbrooke
 - LOUIS-A. DESROCHERS, avocat,
Edmonton
 - MAURICE DEMAY, M.D.,
Régina
 - MARCEL NANTEL, M.D.,
Montréal
 - † JEAN-MARIE OUELLET,
Plessisville
 - ALBERT LAJOIE,
Joliette
 - MARCEL COUTURE, C.A.,
Ottawa
 - GÉRARD ROUSSEL,
Bic
- représentant les assurés
† représentant les Caisses populaires

DIRECTION ET CADRES SUPÉRIEURS

- ALFRED ROULEAU,
président et chef de l'administration
 - OSCAR MERCURE, C.A.,
directeur général
- Secrétariat**
- MICHEL ST-CYR, M.S.S.,
secrétaire et surintendant
des services auxiliaires
- Contentieux**
- GAÉTAN CANTIN, L.L.L.,
directeur
- Relations publiques**
- ROLAND LELIÈVRE, Acc. SCRP,
directeur
 - HERVÉ HUDON, B.S.S.,
agent de liaison
- Actuariat**
- LOUIS-R. LABRECQUE, F.S.A.,
actuaire
 - CAMILLE FORTIER, A.S.A.,
surintendant de l'administration et de la
recherche-assurance individuelle
 - CLÉMENT-M. THIVIERGE, M.D.,
directeur médical

Ventes

- JEAN-JACQUES TREMBLAY, D.Ph.,
directeur
- ANDRÉ FERRAGNE, C.L.U.,
surintendant,
assurances individuelles
- JEAN MARMET,
surintendant, assurances et
rentes collectives
- JACQUES MARTIN,
surintendant adjoint,
assurances individuelles
- CLAUDE BEAUCHAMP, C.L.U.,
surintendant adjoint,
assurances individuelles

Assurances aux caisses

- RENÉ MASSICOTTE, A.S.A.,
directeur

Trésorerie

- EDMOND PELCHAT, C.A.,
trésorier et contrôleur
- JEAN-LOUIS GARANT, R.I.A.,
chef comptable

Organisation et informatique

- GASTON LAUZIER, B.Sc. (Math.),
directeur
- GILBERT BELLEAU, A.S.A.,
adjoint, informatique

Personnel

- JEAN-CLAUDE BEAULIEU, C.R.I.,
directeur
- MIREILLE DOUVILLE,
adjointe

- membres du Conseil de la régie interne

Coordination

FRANÇOIS LECLERC, M.B.A.,
coordonnateur
L'Assurance-Vie Desjardins
La Sauvegarde, Compagnie d'assurance
sur la vie



DEPUIS 23 ANS . . .
fidèle aux
OBJECTIFS
de ses
PROMOTEURS,
L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS
apporte des
RÉPONSES
aux
BESOINS
et aux
ASPIRATIONS
de son
MILIEU.

Les mutations socio-économiques amorcées ces dernières années ont continué à se manifester au cours de 1971.

Certaines initiatives de l'État ont apporté des débuts de réponses à certains besoins primaires de sécurité de l'individu couverts antérieurement par les compagnies d'assurance-vie : régimes de rentes, assurance-maladie et assurance-salaire, entre autres.

1971 aura été marquée dans l'ensemble du pays par une tendance notable à l'achat d'assurances de groupe.

Les diverses formes de sécurité de base assurées par l'État, ainsi que de nouveaux avantages offerts aux individus en vertu de régimes d'assurance de groupe ont été autant de facteurs dont notre institution a dû tenir compte dans l'adaptation de ses régimes existants ainsi que dans la création de nouvelles dispositions contractuelles en réponse aux conditions nouvelles du marché de l'assurance-vie.

Fidèle à la philosophie coopérative qui a toujours inspiré ses promoteurs, L'Assurance-Vie Desjardins se doit de continuer à pressentir les besoins primordiaux ainsi que les besoins supplémentaires de protection de ses assurés et du public, en vue de toujours mieux répondre, et cela aux conditions les meilleures et les plus économiques possibles, aux nouveaux besoins des populations de notre milieu ainsi qu'aux aspirations nouvelles des générations montantes.

Son rôle : œuvrer en fonction de demain.

Depuis toujours . . .
S'ASSURER, c'est PRÉVOIR.

Depuis 23 ans . . .
avec DESJARDINS

PRÉVOIR, c'est S'ASSURER.



L'EXERCICE 1971

Portefeuille d'assurance-vie en vigueur

Pendant ses 23 années d'opérations, L'Assurance-Vie Desjardins s'est toujours souciée de répondre adéquatement, par l'assurance-vie, aux besoins de sécurité des membres des Caisses populaires et de la population du milieu qu'elle veut servir.

La confiance que lui a manifestée et lui manifeste toujours le public en a fait, en moins d'un quart de siècle, la plus importante entreprise d'assurance-vie d'appartenance canadienne-française, au secteur des assurances en cours.

Le portefeuille global d'assurance-vie en vigueur de l'institution se situe ainsi, à la fin de 1971, à \$3,395,356,737, accusant une augmentation de \$375,426,291 sur l'année précédente.

Assurances individuelles

Notre équipe d'assureurs-vie a connu en 1971 une année sans pareille, ayant fait souscrire 7,161 nouveaux contrats d'assurance-vie et de rentes individuelles pour un montant de \$80,066,571. Ce résultat représente une augmentation de 34.4% sur l'année 1970, comparé à une moyenne de 6% d'augmentation des ventes d'assurance individuelle pour l'ensemble des compagnies d'assurance-vie au Canada. Le volume actuel d'assurance-vie individuelle en vigueur est de \$444,966,893.

Nos assureurs-vie ont également établi une autre marque pour L'Assurance-Vie Desjardins, puisque ces nouveaux contrats représentent un volume-primés annuel de \$1,002,506, pour les nouvelles affaires mises en vigueur, dépassant ainsi, pour la première fois, le million de dollars. L'augmentation s'est principalement fait sentir au secteur des rentes individuelles.

Subissant toujours les conséquences de l'entrée en vigueur, à la fin de 1970, du régime universel d'assurance-maladie, le secteur des polices « Assurance-enfants » a accusé une diminution de l'ordre de 28.6% de son volume-primés qui s'établissait à \$504,233, au terme du dernier exercice. Le nombre d'enfants assurés a été de 93,336, comparativement à 113,506 en 1970.

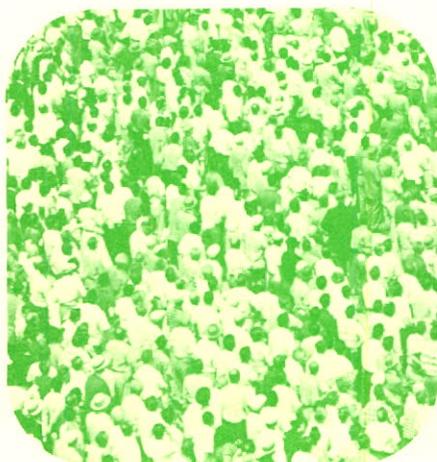
Assurances collectives

Dans le contexte d'une expansion rapide du marché de l'assurance-vie collective et d'une concurrence de plus en plus serrée, L'Assurance-Vie Desjardins a pu renouveler d'importants contrats et en obtenir de nouveaux.

L'assurance-vie collective en vigueur s'est accrue de 17.1% pour se situer à \$502,366,844. Les primes perçues ont été de \$2,911,238, soit une augmentation de 10%.

À cause des incidences de l'assurance-maladie de l'État et des modifications apportées à la Loi de l'assurance-chômage, les secteurs de l'assurance-accident-maladie et de l'indemnité hebdomadaire ont connu de fortes perturbations. Le revenu-primés à ces deux secteurs a tout de même été de \$3,282,754.

Nous avons de plus continué à offrir à nos compatriotes de l'Ouest canadien notre régime de sécurité familiale par l'entremise des associations canadiennes-françaises du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. C'est ainsi que nous avons pu, en 1971, faire bénéficier environ 3,000 familles des avantages tout particuliers de ces contrats.



Assurances-vie prêt, épargne et capital social

Le volume d'assurance de ces régimes offerts aux Caisses d'épargne et de crédit, au bénéfice de leurs membres, a augmenté cette année de \$256,381,760 pour se situer à \$2,448,023,000. Ceci représente une augmentation de 11.7%.

Les primes se sont accrues de 9.5% pour l'assurance-vie épargne et capital social et de 15.2% pour l'assurance-vie prêt et invalidité, le total des primes pour ces deux genres de contrats étant de \$15,690,667.

Par ailleurs, les prestations payées au cours de l'année se chiffrent à \$12,167,867, ce qui porte à plus de \$74,000,000, sans tenir compte des ristournes, les sommes qui ont été retournées depuis 17 ans, prouvant largement la valeur sociale de cette forme d'assurance qui vient en aide à des milliers de familles au moment où elles en ont le plus besoin.

Régimes supplémentaires de rentes de retraite

Les fonds accumulés en vertu de ces régimes s'élèvent à \$23,583,341, représentant une augmentation de \$5,284,509, soit 28.8%.

Tenant compte des conditions qui ont prévalu sur le marché des valeurs mobilières, le rendement du fonds d'actions a été dans la moyenne du marché, se situant à 8.2%.

Par ailleurs, le fonds d'obligations a enregistré un gain de 12.5%, cette performance étant parmi les meilleures pour cette catégorie d'investissements.

Si l'on considère l'évolution des valeurs unitaires de ces fonds séparés depuis leur instauration il y a 6 ans, il en résulte, au terme du dernier exercice, une plus-value de 33.9% dans le fonds des obligations et de 25.1% dans celui des actions.

Revenus

Les revenus globaux de l'entreprise sont passés de \$35,368,758 en 1970 à \$38,719,608 en 1971, soit un gain de 9%.

Les primes, selon les secteurs d'opérations, se répartissent comme suit :

— assurances et rentes individuelles	\$ 7,549,713
— assurances collectives	6,149,751
— assurance-vie prêt et invalidité	9,493,210
— assurance-vie épargne et capital social	6,197,457
— régimes de rentes	1,730,242
Total	\$31,120,373

Les revenus nets de l'ensemble des investissements des fonds généraux accusent pour leur part une augmentation de 9%.

Le rendement net de l'actif global se situe à 6.68% et représente un taux relativement élevé pour les compagnies d'assurance-vie qui investissent au Canada.

Prestations

Au cours de 1971, nos assurés ou leurs ayants droit ont reçu \$18,506,937 sous forme de prestations de tous genres. Cette somme représente 59.4% des primes perçues et est de 9% supérieure à celle de 1970.



Ristournes ou dividendes

Les ristournes ou dividendes aux assurés se sont établis, au cours du dernier exercice, à \$2,838,521.

De ce montant, \$897,799 sont retournés en ristournes pour l'assurance-vie prêt et invalidité et \$1,322,310 pour l'assurance-vie épargne et capital social.

De plus, au secteur de l'assurance-vie individuelle, nos assurés ont bénéficié de \$413,003 en dividendes, ce qui représente une augmentation de 11%.

Actif

Pour l'exercice 1971, l'actif de l'entreprise s'est accru à un rythme très rapide avec une augmentation de \$10,438,745, soit 17%, pour atteindre \$72,740,393.

Il s'agit là d'une croissance nettement supérieure à l'augmentation moyenne de l'actif des compagnies d'assurance-vie, qui varie entre 5% et 9%. L'on est à même de constater encore une fois la vitalité de l'entreprise qui se développe et progresse au rythme des aspirations et des besoins sans cesse grandissants de ses assurés.

Le poste le plus important de l'actif est celui des prêts hypothécaires dont le total de \$24,425,086 représente 2,225 prêts. La plus grande partie de ces fonds a été consacrée à l'habitation unifamiliale, afin de favoriser l'accès à la propriété à un plus grand nombre d'assurés et de membres de Caisses, sans toutefois négliger l'habitation à logements multiples.

Les fonds séparés pour rentes de retraite ont été investis à peu près également en obligations et en actions négociables sur le marché, pour atteindre une valeur totale de \$13,777,258.

Les obligations constituent toujours une part importante de notre portefeuille, l'accent ayant été placé sur les valeurs industrielles, commerciales et de services publics.

Au poste des valeurs industrielles, L'Assurance-Vie Desjardins a accru ses investissements de 40%, montrant ainsi sa volonté de participer davantage, dans la mesure de ses moyens, au développement économique de son milieu.

Surplus non attribué

Au terme de ce 23^e exercice, un montant de \$45,781 a été porté au surplus non attribué. Ce surplus est maintenant de \$2,747,562.

Coopération et rentabilité

Une entreprise à caractère coopératif a un double défi à relever :

- celui de la rentabilité, tenant compte d'une part qu'elle se doit de fournir au meilleur prix le service requis par le coopérateur en réponse à ses besoins, et en raison d'autre part de la concurrence à rencontrer ;
- celui de répondre aux préoccupations humaines et sociales inhérentes à la philosophie coopérative.

Soucieuse des besoins du milieu, présente aux efforts d'affranchissement du milieu, il incombe à toute entreprise coopérative de poser des gestes de solidarité et de seconder concrètement toute initiative valable de nature à faire la preuve que la coopération peut continuer, dans l'économie moderne, à se soucier à la fois du mieux-être de ses membres et de celui de la communauté ainsi que de la rentabilité de ses opérations.

C'est la conciliation de ces deux objectifs qui peut assurer le développement de nos institutions coopératives chez nous. Elles seraient certes mal avisées de ne pas relever ce double défi au moment même où les plus grandes entreprises nord-américaines, traditionnellement axées sur le seul profit, se préoccupent de plus en plus d'ajouter de nouvelles dimensions humaines et sociales à leurs activités propres. La coopération commence à faire école. À chacun de nous d'y croire et d'y collaborer davantage.

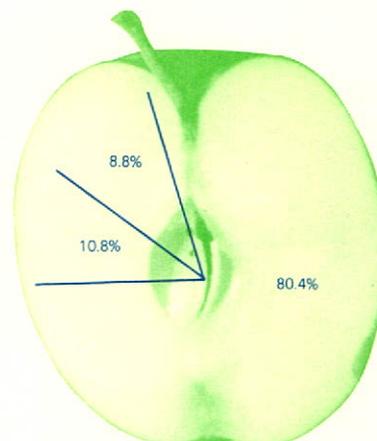
Depuis 23 ans, L'Assurance-Vie Desjardins y a cru
y a collaboré . . .

Le présent rapport d'exercice qu'elle soumet à ses membres et assurés leur permettra de mieux déterminer et de mieux juger la valeur de sa contribution.



REVENUS

Primes d'assurance et de rentes	80.4%
Revenus des fonds séparés pour rentes de retraite	10.8%
Revenus nets de placements	8.8%
	100 %



ATTRIBUTIONS

Prestations	47.8%
Augmentation de la réserve mathématique	17.9%
Frais généraux et intérêts sur montants en dépôt et autres	11.3%
Fonds séparés pour rentes de retraite	10.8%
Dividendes aux assurés	7.3%
Commissions aux représentants	3.2%
Taxes et permis	1.4%
Fonds de réserve et surplus	0.3%
	100 %



SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

Revenus	1971	1970
Primes d'assurance et de rentes	\$31,120,373	\$29,048,536
Revenus des fonds séparés pour rentes de retraite	4,190,554	3,452,405
Revenus nets de placements	3,408,681	2,867,817
	\$38,719,608	\$35,368,758

Attributions

Prestations	\$18,506,937	\$16,977,241
Dividendes aux assurés	2,838,521	2,905,296
Augmentation de la réserve mathématique	6,924,747	5,768,270
Fonds séparés pour rentes de retraite	4,190,554	3,452,405
Intérêts sur montants en dépôt et autres	75,886	88,873
Taxes et permis	556,572	516,560
Commissions aux représentants	1,223,968	1,051,505
Frais généraux	4,282,371	3,840,304
Impôt sur le revenu	—	239,466
Intérêts attribués au fonds de réserve	34,271	34,271
Montant porté à la réserve pour fluctuations de la valeur marchande des placements	40,000	275,000
Montant porté au surplus non attribué	45,781	219,567
	\$38,719,608	\$35,368,758

L'Assurance-Vie Desjardins

ACTIF

Obligations :	1971	1970
Canada et provinces	\$ 3,898,746	\$ 3,638,542
Corporations municipales et scolaires	7,982,815	7,620,299
Industries, services publics et autres	8,105,480	5,763,710
Actions et parts sociales	5,435,996	3,888,100
Prêts hypothécaires	24,425,086	21,749,778
Terrains et bâtisses	2,169,931	2,222,756
Prêts sur polices	1,607,177	1,397,509
Dépôts en fiducie pour placements	500,000	1,100,000
Espèces en caisse et en dépôt	226,118	545,567
Intérêts courus	634,568	537,017
Primes dues et échues (nettes)	3,688,755	3,194,039
Fonds séparés pour rentes de retraite	13,777,258	10,389,605
Divers	288,463	254,726
	\$72,740,393	\$62,301,648

Approuvé par le Conseil d'administration

Alfred Rouleau
président

Victor Falardeau
président du Conseil d'administration

Bilan au 31 décembre 1971

PASSIF

	1971	1970
Réserve mathématique sur contrats en vigueur	\$43,010,966	\$36,086,219
Demandes de prestations en voie de règlement et provision pour demandes de prestations non rapportées	5,588,106	5,354,420
Montants en dépôt et les intérêts	347,161	898,005
Taxes et impôts à payer	80,106	29,677
Exigibilités diverses	596,633	402,948
Provision pour dividendes aux assurés	3,042,141	2,928,533
Intérêts attribués au fonds de réserve	34,271	34,271
Fonds séparés pour rentes de retraite	13,777,258	10,389,605
Fonds de réserve souscrit et payé par les Caisses populaires Desjardins	571,189	571,189
Réserve contingente	780,000	780,000
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	2,165,000	2,125,000
Surplus non attribué	2,747,562	2,701,781
	\$72,740,393	\$62,301,648

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de L'Assurance-Vie Desjardins au 31 décembre 1971, ainsi que le sommaire des opérations de l'exercice annuel terminé à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que tels sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

La réserve pour fluctuations de la valeur des placements se chiffre à \$2,165,000, et dans notre opinion est suffisante pour couvrir la différence entre la valeur aux livres inscrite au bilan et la valeur statutaire.

La réserve mathématique sur contrats d'assurance en vigueur et la provision pour dividendes aux assurés nous ont été certifiées par l'actuaire de la Compagnie.

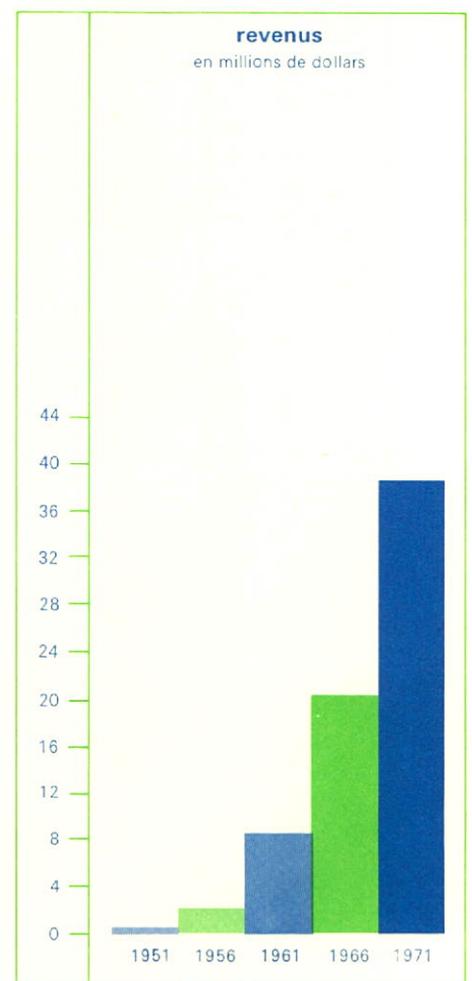
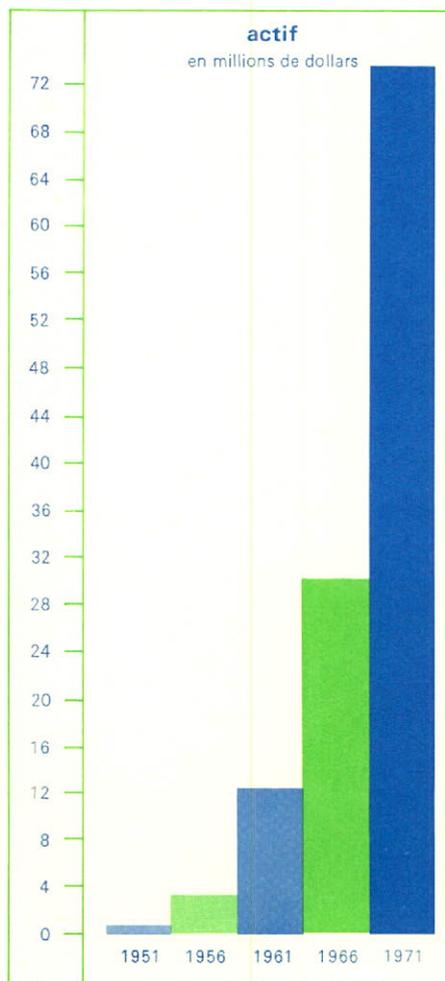
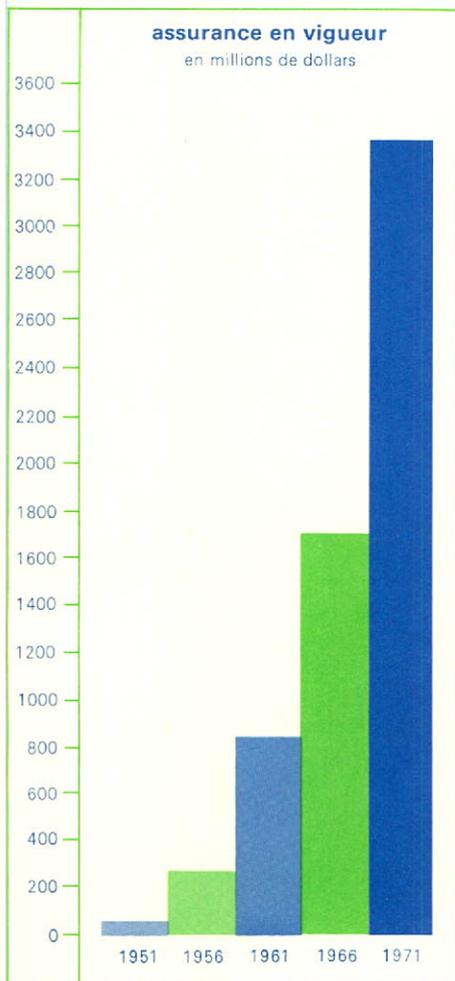
À notre avis, sujet à ce qui précède, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1971, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice annuel terminé à cette date et ce, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres. Ces états sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus lesquels, au cours du présent exercice, ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

BOULANGER, FORTIER, RONDEAU & CIE,
Comptables agréés.

Québec, ce 18 février 1972.

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT

	1971	1970	1965
Actif	\$72,740,393	\$62,301,648	\$26,043,297
Revenus	38,719,608	35,368,758	17,970,436
Prestations	18,506,937	16,977,241	9,402,996
Dividendes aux assurés	2,838,521	2,905,296	1,586,061
Assurance en vigueur	3,395,356,737	3,019,930,446	1,540,422,862



LE PERSONNEL

Interne

La direction de L'Assurance-Vie Desjardins tient à exprimer à tout son personnel sa vive appréciation pour son souci d'efficacité qui, en 1971, s'est maintenue à un niveau très élevé, comparable à celui de 1970.

Le personnel permanent du siège social s'est accru de 5.2% ; l'augmentation s'est surtout fait sentir aux services de l'actuariat et de l'informatique. Le taux de rotation du personnel est demeuré bas, étant deux fois moindre que le taux moyen pour les compagnies d'assurance-vie nord-américaines.

Il y eut par ailleurs, au sein du personnel interne, 100 promotions et mutations impliquant des hausses de traitement.

Durant la dernière année, le service du personnel a élaboré un système d'administration des salaires pour les cadres intermédiaires, ce qui comprend l'évaluation des tâches, l'évaluation du rendement et du mérite ainsi que la mise sur pied d'une échelle de salaires correspondant aux deux premiers points. Ce système est entré en vigueur le 1er janvier 1972 et sera possiblement appliqué aux cadres à tous les niveaux.

Le service du personnel a également procédé à une étude sur les salaires dans le marché québécois du travail, en vue de questionner l'échelle de salaires existante pour les employés de bureau et les cadres débutants. Suite aux recommandations du service, la direction de l'entreprise a accepté de hausser les salaires et d'accorder en plus un ajustement spécial, dû à l'augmentation plus rapide du coût de la vie.

Encore cette année, les cours de perfectionnement ont été des plus fréquentés et les résultats des plus encourageants. Aux cours de « Life Office Management Association », 63.4% des examens ont été réussis, soit 45 sur 71, ce qui est supérieur aux résultats de 1970. Il est intéressant de noter que 73% des examens ont été réussis par des employés qui ont suivi les cours organisés par l'entreprise, les autres étudiant par eux-mêmes.

L'institution a de plus permis à 88 employés de suivre différents cours de perfectionnement aux niveaux collégial et universitaire, en plus des cours qu'elle a organisés elle-même, et de participer à divers stage de L'Institut Coopératif Desjardins.

Externe

Le nombre de nos représentants de carrière, en assurance individuelle et en assurance collective, n'a augmenté que légèrement au cours de 1971, malgré l'engagement de nouveaux représentants dont le nombre a atteint l'objectif prévu.

Par ailleurs, nous avons eu à déplorer deux décès au sein de notre équipe d'assureurs-vie : MM. Yvon Paquet et J. Martial Martin, qui comptaient tous deux de nombreuses années au service de l'entreprise.

Le programme de formation de nos instructeurs-gérants et représentants s'est poursuivi avec intensité pendant la dernière année. Les nouveaux représentants ont suivi le cours d'initiation à la vente de l'assurance-vie donné par notre Service de la formation professionnelle. Nous avons de plus 10 représentants qui poursuivent leurs études, en 1re, 2e et 3e années, en vue de l'obtention du titre d'assureur-vie agréé (C.L.U.), et 20 autres qui suivent les cours de 1re et 2e années des cours L.U.A.T.C. de l'Association des Assureurs-Vie du Canada. En 1971, trois représentants ont terminé avec succès ces cours de deux ans.

Notre équipe de vente compte maintenant 23 instructeurs-gérants et représentants détenteurs du titre de C.L.U., et 54 de ses membres sont diplômés des cours L.U.A.T.C.

La qualité des affaires souscrites par nos représentants en 1971 a été mise en valeur par le fait que 33 d'entre eux ont obtenu leur Certificat National de Compétence de l'Association des Assureurs-Vie du Canada. De plus, 5 représentants ont été reconnus comme membres du « Million Dollar Round Table ».

Enfin, selon les nouvelles exigences du Service des Assurances du Québec, 13 représentants détenant déjà un permis temporaire et 6 candidats désirant obtenir un permis se sont présentés, au cours de 1971, à l'examen de compétence de ce Service et tous l'ont passé avec succès.



TÉMOIN DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE ÉPOQUE

« Profondément enraciné dans la réalité québécoise, émanant du peuple dont il épouse les problèmes, trouvant sa raison d'être dans la satisfaction des besoins du peuple, le mouvement coopératif s'identifie avec lui. Il lui échoit de ce fait une vocation particulière, celle d'interpréter et de satisfaire les aspirations populaires ».

C'est en tant que président du Conseil de la Coopération du Québec (1964-1970), que le président de L'Assurance-Vie Desjardins, M. Alfred Rouleau, résumait ainsi sa conception de la coopération.

Une telle conception a certes marqué l'entreprise qu'il dirige depuis 23 ans. En accord avec les administrateurs et les principaux animateurs de L'Assurance-Vie Desjardins, il s'est particulièrement appliqué à ce que non seulement l'entreprise transcrive dans la réalité les préoccupations humaines, économiques et sociales d'une telle philosophie, mais il a voulu en outre apporter, en de nombreuses occasions, son témoignage personnel.

Aussi, depuis plusieurs années, il accepte de prendre la parole à différentes tribunes. Au cours de 1971, il a traité, en quelque 12 occasions, différents sujets, notamment :

- la communication humaine à l'intérieur de l'entreprise,
- les défis de l'administrateur de demain,
- les Caisses populaires face aux problèmes socio-économiques de leur milieu.

On pourra se procurer le texte de ces causeries en s'adressant au Service des relations publiques de L'Assurance-Vie Desjardins.

CHEZ NOS ADMINISTRATEURS

En mars dernier, l'un des membres du Conseil d'administration de L'Assurance-Vie Desjardins, monsieur Roger Cloutier de Joliette, démissionnait de son poste.

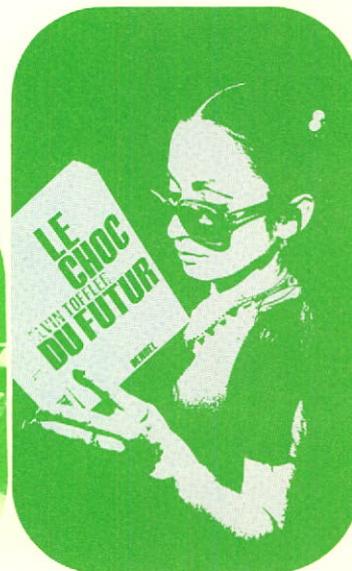
Monsieur Albert Lajoie, président de l'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins, a été choisi pour occuper le poste vacant.

En juin dernier, nous avons à déplorer le décès de monsieur J. Albert Boyer, d'Ottawa, qui avait siégé au Conseil pendant 8 ans.

Monsieur Marcel Couture, C.A., membre du comité exécutif et trésorier de la Fédération des Caisses populaires de l'Ontario Ltée, était appelé à prendre la relève.

Par ailleurs, en décembre, un autre membre du Conseil d'administration, monsieur Jean F. Gagnon de Saint-Fabien de Rimouski, remettait sa démission après plus de 7 ans de collaboration à la direction de l'entreprise.

Le directeur général de l'Union régionale des Caisses populaires de Rimouski, monsieur Gérard Roussel, du Bic, était élu au poste laissé vacant.



L'ANNÉE 1971

Ses caractéristiques

- **Vigilance**
- **Coordination**
- **Intercoopération**

Tels sont les trois mots qui peuvent, il nous semble, caractériser l'année écoulée.

L'instabilité du marché des valeurs, les incidences de l'introduction ou de l'amplification de mesures gouvernementales dans des domaines connexes au commerce de l'assurance-vie ont commandé aux dirigeants et aux cadres de l'institution une vigilance constante et une perspicacité de tous les instants.

D'autre part, la coordination existante entre les deux entreprises d'assurance-vie du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins, soit La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie et L'Assurance-Vie Desjardins, a été intensifiée en 1971.

Enfin, au moment même où les dirigeants du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins se concertaient en vue d'amener le législateur à donner à la « famille Desjardins » un statut et des liens juridiques (le bill 91), un courant d'intercoopération se développait, non seulement à l'intérieur du Mouvement mais également au niveau des autres secteurs coopératifs.

Coopération Desjardins

La collaboration de L'Assurance-Vie Desjardins ne s'est pas démentie en 1971, loin de là, à l'endroit des Caisses populaires et des institutions du Mouvement Desjardins.

Elle s'est d'abord manifestée au niveau d'échanges réguliers assurés par le coordonnateur entre les divers services de La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie et de L'Assurance-Vie Desjardins.

L'entreprise s'est associée avec La Sauvegarde à la transaction assurée par la Caisse de dépôt et de placement et un groupe de compagnies d'assurance

dans l'acquisition des intérêts majoritaires de National Cablevision Ltée, propriétaire d'un réseau important de télédiffusion au Québec.

Au niveau de la coopération avec les Caisses populaires et les autres institutions du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins, L'Assurance-Vie Desjardins a été heureuse de pouvoir s'associer au programme 71-72 de promotion des Caisses populaires à la télévision.

L'entreprise a de plus continué en 1971 à assurer L'Institut Coopératif Desjardins de son appui financier, en vue de lui permettre de poursuivre ses programmes de formation.

Ce désir de coopération s'est de plus manifesté par de fréquents échanges avec les autres institutions, tant dans le cadre des différentes formes de collaboration suscitées par la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins qu'au niveau de divers sous-comités de travail.

L'entreprise a de plus été heureuse de voir s'amplifier l'intérêt des dirigeants et des membres des Caisses populaires en accueillant, à son siège social, de nombreuses délégations venues de tous les coins de la province. Elle n'a pas manqué par ailleurs de manifester sa solidarité et son intérêt en s'associant aux divers congrès, assemblées annuelles ou anniversaires Desjardins.

Intercoopération

De par ses origines, L'Assurance-Vie Desjardins se doit de ne pas rester indifférente aux diverses formes de développement de la coopération dans le milieu québécois.



Elle est certes membre du Conseil de la Coopération du Québec, du Conseil Canadien de la Coopération et du Comité des assurances de l'Alliance Coopérative Internationale, mais elle veut de plus confirmer, par des gestes concrets d'intercoopération, et son appartenance au monde des coopératives et sa foi dans la formule coopérative.

1971 aura été une année particulièrement fertile en occasions de fournir de telles preuves.

Elle a continué d'apporter son appui financier à la Chaire de coopération de l'Université de Sherbrooke et a participé à des investissements dans les organismes suivants :

- La Coopérative Fédérée de Québec, en vue de son expansion,
- La Fédération des Coopératives étudiantes,
- L'Association coopérative d'investissements du Québec, en vue de contribuer à l'expansion des Cooprix, nouveau et dynamique secteur coopératif de la consommation,
- Place de l'Assomption Ltée, un geste de solidarité envers les coopérateurs acadiens,
- La Compagnie internationale de Développement régional, pour lui permettre de mettre sur pied, en particulier, ses programmes d'aide aux coopératives en pays francophones en voie de développement.

L'Assurance-Vie Desjardins demeure associée à l'important projet Place Desjardins à Montréal et a de plus collaboré, au cours de 1971, à une étude poussée et a pris des engagements fermes en vue de l'implantation d'un complexe alimentaire au Québec.

Les investissements antérieurs de L'Assurance-Vie Desjardins, ainsi que ceux de l'année 1971, dans les divers secteurs coopératifs, se totalisent maintenant à plusieurs millions de dollars.

OPTIONS DE DIVIDENDES

En rapport avec les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu exigeant que tout intérêt annuel supérieur à \$10 payé sur les dividendes laissés en dépôt à une compagnie d'assurance, soit déclaré pour fins d'imposition, la direction de L'Assurance-Vie Desjardins a cru bon d'offrir à ses assurés qui avaient choisi de laisser leurs dividendes s'accumuler à intérêt, la possibilité de changer cette option.

Les assurés touchés par ces dispositions de la loi ont ainsi été informés, au début de l'année, que dorénavant leurs dividendes accumulés et à venir serviraient, sauf indication contraire de leur part, à l'achat d'assurance additionnelle acquittée participante, leur évitant, d'une part, une augmentation de leur impôt personnel et leur fournissant, d'autre part, une protection accrue d'assurance-vie.

À L'INFORMATIQUE

L'Assurance-Vie Desjardins désire que l'ordinateur soit de plus en plus un outil de gestion. Pour atteindre ce but, les opérations déjà automatisées ont été consolidées ou améliorées, un bon nombre de nouvelles applications ont été mécanisées, les effectifs humains ont été augmentés et leur formation, intensifiée.

De plus, il semble important de souligner que la Société d'Assurance des Caisses Populaires et L'Assurance-Vie Desjardins utilisent conjointement, depuis quatre ans, le même complexe électronique et mécanographique pour le traitement proprement dit des données. Ces deux entreprises peuvent ainsi profiter des avantages d'un matériel puissant qui se situe à la fine pointe des progrès de la technologie de l'électronique.

Au cours de 1971, L'Assurance-Vie Desjardins et la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins ont ensemble instauré un système de paie mécanisé, dont la souplesse et la sophistication méritent d'être soulignées. La mise en œuvre de ce système a été réalisée, pour la majeure partie, par le personnel de notre service de l'informatique, avec la collaboration des services concernés à l'intérieur de chacune des institutions.

À partir de ces deux réalisations qui rencontrent la satisfaction des intéressés, il serait à souhaiter que d'autres expériences du même genre se multiplient afin de mettre à la portée de tous le vaste domaine des avantages illimités de l'informatique.

À LA PRÉSIDENTE NATIONALE DES ASSUREURS-VIE

L'Assurance-Vie Desjardins a été particulièrement heureuse au cours de l'année écoulée de voir un de ses représentants émérites, M. Pierre Hamel, C.L.U., accéder à la présidence de l'Association des Assureurs-Vie du Canada, qui groupe plus de 14,000 assureurs-vie au pays.

Les dirigeants, ses collègues assureurs et le personnel de L'Assurance-Vie Desjardins se sont particulièrement réjouis des succès remportés par M. Pierre Hamel tant au pays qu'à l'étranger dans l'exercice de son mandat.

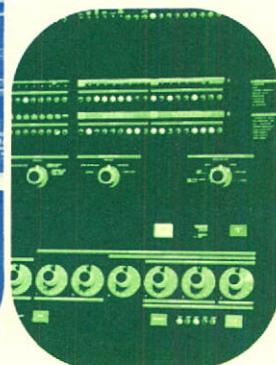
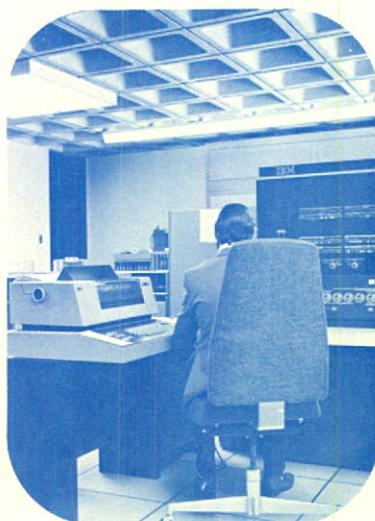
NOMINATIONS.

M. Edmond Pelchat, C.A., antérieurement trésorier-adjoint et contrôleur, a été nommé trésorier de l'entreprise, tout en conservant ses fonctions de contrôleur.

M. René Massicotte, A.S.A., a été nommé directeur du Service des assurances aux Caisses à la suite du départ de M. Hubert Marceau.

M. Camille Fortier, A.S.A., a été promu au poste de surintendant de l'administration et de la recherche — assurance individuelle au Service de l'actuariat.

M. Michel Brouillette a été nommé instructeur-gérant du bureau régional de La Mauricie et M. André Sabourin, instructeur-gérant du nouveau bureau régional de Montréal-Laval.



NOUVELLES DISPOSITIONS POUR 1972 ASSURANCE-VIE PRÊT

Pour faire suite à une suggestion formulée lors de l'assemblée annuelle de mars 1971, L'Assurance-Vie Desjardins a modifié sa politique concernant les intérêts sur soldes d'emprunts au décès d'un emprunteur assuré.

C'est ainsi que pour tous les décès survenus le ou après le 1er janvier 1972, L'Assurance-Vie Desjardins paiera, en plus du solde de l'emprunt au décès, la totalité des intérêts courus entre la date du décès et la date du paiement, au taux chargé par la Caisse à son emprunteur.

D'autre part, afin que les ristournes ne soient pas trop affectées par ces prestations additionnelles, une partie seulement des intérêts sera considérée comme prestations, soit le montant d'intérêts excédant 4% après 30 jours de la date du décès. De cette façon, L'Assurance-Vie Desjardins absorbera elle-même une bonne partie des coûts impliqués.

La direction de l'entreprise a instauré cette nouvelle politique dans le but de continuer à donner aux Caisses et à leurs membres les meilleurs services possibles.

SERVICES ET RÉGIMES OFFERTS

Par l'entremise de ses représentants, L'Assurance-Vie Desjardins offre :

les assurances-vie individuelles, familiales et collectives, les régimes accident-maladie et de rentes pour les individus, les familles, les groupes d'employés, les fonds mutuels des « Placements Collectifs Inc. » et les services du

CENTRE D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION

Le Centre d'analyse et de planification est un service conjoint des deux institutions d'assurance-vie du Mouvement des Caisses populaires Desjardins :

L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie.

C'est un service dont le but est :

- d'aider les représentants à trouver les solutions les meilleures aux problèmes de sécurité financière de leurs assurés actuels et éventuels, soit par des consultations, soit par des entrevues ou par des études écrites ;
- de contribuer à la formation des représentants en collaboration avec le Service de la formation professionnelle.

Le Centre d'analyse et de planification comprend un avocat et un comptable, assistés d'un personnel de soutien qualifié.

Jacques Lefebvre, avocat, directeur

Yves Préfontaine, C.A.

LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Service de la formation professionnelle est un autre service conjoint de L'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie.

Il a pour but de veiller à la formation de base des représentants ainsi qu'à leur perfectionnement aux niveaux intermédiaire et avancé.

Ghislain Roussel



NOS INSTRUCTEURS- GÉRANTS

ADRIEN NADEAU, C.L.U.

OCTAVE TREMBLAY, C.L.U.

RAYMOND VERRET

MICHEL BROUILLETTE

ROSAIRE ROYER, C.L.U.

RICHARD THIBAUT, C.L.U.

JEAN-GUY DUQUETTE, C.L.U.

ERNEST SARRAZIN, C.L.U.

RAYMOND PHILION, C.L.U.

ANDRÉ SABOURIN

MARCEL VINCENT, C.L.U.

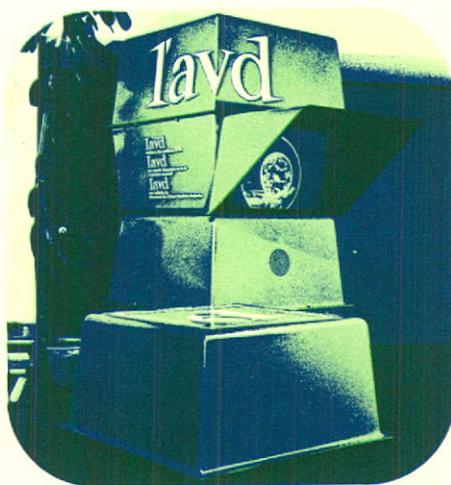
CLAUDE FONTAINE, C.L.U.

NOS BUREAUX RÉGIONAUX

- 1 * Bas Saint-Laurent
21 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski
- 2 * Chicoutimi - Lac Saint-Jean
245 est, rue Racine
Chicoutimi
- 3 * Desjardins
59, avenue Bégin
Lévis
- 4 * La Mauricie
1240, rue Royale
Trois-Rivières
- 5 * L'Estrie
1152 ouest, rue King
Sherbrooke
- 6 * L'Outaouais
53, rue Saint-Raymond
Hull
- 7 * Montréal-Chambly
194, rue Charron
Ville Lemoyne
- 8 * Montréal-Jacques-Cartier
5597, rue Laurendeau
Montréal 205
- 9 * Montréal-Laurier
211 est, rue Jarry
Montréal 351
- 10 Montréal-Laval
1, Place Laval, suite 350
Chomedey (Laval)
- 11 Montréal-Maisonnette
6955, boulevard Lacordaire
Montréal 451
- 12 * Québec
510 est, rue Saint-François
Québec 2

Bureau de renseignements
6955, boulevard Lacordaire
Montréal 451

* Ces bureaux sont situés dans
l'immeuble d'une Caisse populaire



PHOTOS COUVERTURE:
MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE



**L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS**

200, avenue des Commandeurs,
Lévis, (Québec), Canada.

